## news.belgium

24 jan 2020 -18:00

Appartient à Conseil des ministres du 24 janvier 2020

Application de la circulaire relative à la prudence budgétaire pendant la période des affaires courantes

Le Conseil des ministres a marqué son accord sur une série de dossiers dans le cadre de l'application de la circulaire du 21 décembre 2018 relative à la prudence budgétaire pendant la période des affaires courantes.

Il s'agit de marchés publics, contrats, subsides, subventions ou autres dépenses soumises à la prudence budgétaire et concernant les domaines suivants :

- Institutions culturelles fédérales
- Sécurité et Interieur
- Agenda numérique
- Défense

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Sophie Wilmès, Première ministre, chargée de Beliris et des Institutions culturelles fédérales Rue de la Loi 16 1000 Bruxelles Belgique +32 2 501 02 11 https://premier.be Steve Detry Porte-parole (FR) +32 473 56 77 04 steve.detry@premier.fed.be

Elke Pattyn Porte-parole (NL) +32 479 33 51 48 elke.pattyn@premier.fed.be

